



Le 24 juin 2015

Objet : Communication spéciale à l'intention des membres de l'ICRA Québec

Chers membres,

Le présent envoi vise à vous faire part d'une position récemment adoptée par l'ICRA-Québec dans le cadre de ses revendications auprès du regroupement national. Lors de l'assemblée annuelle de septembre 2014, le Conseil régional avait fait part de certains questionnements quant à la gestion financière et à la structure opérationnelle du bureau national. Dans un souci de transparence envers vous, le présent envoi vise à vous informer des développements dans ce dossier.

À titre de représentants des membres du Québec et des gardiens de leurs intérêts, les membres du conseil régional remettent en question le modèle actuel liant l'ICRA-Québec à l'ICRA-National pour les raisons suivantes :

- Coûts d'administration de la permanence nationale ;
- Choix et priorités stratégiques du bureau national ;
- Insatisfactions à l'égard du leadership et de la transparence du bureau national.

Le rôle de l'ICRA-National consiste principalement à assister les conseils d'administration et la direction des bureaux régionaux dans le déploiement des services aux membres et des activités offertes sur chaque territoire. L'ICRA-National est également responsable de la mise à jour du site Internet et de l'organisation du Forum annuel, auquel très peu de nos membres assistent chaque année.



D'entrée de jeu, énumérons quelques faits pour votre considération :

- L'ICRA-Québec bénéficie d'une excellente gestion financière des revenus découlant exclusivement des activités du Québec.
- Les activités conçues par et pour les membres du Québec s'autofinancent entièrement.
- Depuis trois ans, une politique de distribution de surplus a permis de retourner aux membres une partie du surplus, par le biais de nos différentes activités (Colloque spécial sur la Loi 30, conférenciers reconnus, etc). Rappelons que la mission de l'ICRA-Québec est d'offrir les formations de qualité et des occasions de réseautage pour les intervenants de notre industrie.
- En dehors de quelques services de comptabilité, de la plateforme Internet et de la participation de peu de membres au Forum annuel (environ 4 % annuellement), l'ICRA-Québec ne fait que très peu appel aux services offerts par le bureau national.
- Les cotisations des membres du Québec représentent plus d'un tiers des adhésions à l'ICRA-National, soit 202 500 \$ de revenus.
- La ristourne redonnée à l'ICRA-Québec représente 30% du montant des cotisations provenant des nouveaux membres au Québec seulement, soit approximativement 9 500 \$. Aucune ristourne n'est transmise pour les renouvellements.
- L'ICRA-Québec doit payer des frais excédentaires pour mener à bien ses activités, notamment pour :
 - le salaire d'une coordonnatrice qui est entièrement assumée par l'ICRA-Québec ;
 - un accès à des services de comptabilité ;
 - de l'assistance pour des besoins de marketing et de communications.

Afin de conduire une démarche bien documentée et transparente, un comité de travail a été mis sur pied en février 2014 à la demande de l'ICRA-Québec. Ce comité avait le mandat d'étudier et de formuler des recommandations pour corriger la situation, notamment les questions ayant trait au financement des comités régionaux.



Différentes options ont été mises à l'étude par ce comité, mais ses démarches ont été vaines puisqu'aucun changement ni intention n'ont été formulés par le bureau national pour donner suite aux discussions entamées à cet égard.

Dans ce contexte, l'ICRA-Québec choisit de passer à l'action. Fort d'un membership de 1 000 professionnels — lesquels représentent un tiers de l'effectif total de l'ICRA-National — d'une solide situation financière et d'une gouvernance fortement commise à défendre les intérêts de ses membres, le conseil régional du Québec envisage un certain nombre de mesures pour obtenir finalement un réel changement. Parmi ces mesures, la séparation de l'ICRA-National n'est pas exclue.

Le mardi 9 juin dernier, le conseil régional du Québec s'est réuni en assemblée extraordinaire. Lors de cette rencontre, une motion a été approuvée à l'unanimité. Celle-ci stipule que :

1. Le statu quo n'est pas une option.
2. Le conseil régional du Québec souhaite recevoir des propositions claires de changement de la part de l'ICRA-National dans un délai de 60 jours.

Les changements demandés par l'ICRA-Québec sont de quatre ordres :

1. Obtenir un plan de restructuration du financement du bureau de direction de l'ICRA-National.
2. Obtenir un plan de diminution significative des dépenses d'opération et de gestion du bureau national. Le conseil régional du Québec considère qu'il est impératif que le plan de diminution des dépenses ne se fasse pas au détriment des services aux membres et des services aux comités régionaux.
3. Avoir une stratégie claire de la façon dont l'ICRA-National va aider les régions.
4. Obtenir des règles de reddition de compte claires et transparentes du comité de gouvernance et du comité d'audit.



ICRA
www.cpb-icra.ca

INSTITUT CANADIEN DE LA RETRAITE ET DES AVANTAGES SOCIAUX
RÉGION DU QUÉBEC

Une communication écrite a été officiellement transmise au conseil d'administration du bureau national aujourd'hui même pour officialiser cette requête.

Le principal objectif de l'ICRA-Québec dans le cadre de cette démarche est de s'assurer que la gestion des fonds de l'ICRA se fasse, comme il se doit, au bénéfice des membres. Nous souhaitons que nos membres en aient pour leur argent. Nous désirons un partage plus équitable entre les régions et l'ICRA-National et ainsi obtenir plus de ressources financières pour les régions, et ce, sans augmentation de la contribution des membres. Cela nous permettrait d'augmenter la qualité des services qui vous sont offerts et d'ainsi améliorer la valeur de notre offre.

Nous espérons vivement que cette communication sera entendue et que les actions conséquentes seront faites rapidement pour nous faire part des intentions de l'ICRA-National. Dans les prochaines semaines, nous vous tiendrons informés du résultat de notre démarche.

Soyez assurés que la prestation de service à laquelle vous vous attendez de notre part ne sera pas affectée par la présente situation.

Enfin, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour nous faire part de vos commentaires ou si vous avez des questions.

Jean-Pierre Canuel
Président du conseil
ICRA-Québec

Stéphane Corriveau
Vice-président du conseil
ICRA-Québec